

04 SEP. 2019

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction interrégionale de la Mer  
Méditerranée

Service des Phares et Balises Méditerranée

Centre Opérationnel de Balisage d'Ajaccio

Réf. : Courrier du 12 août 2019  
Affaire suivie par : Thomas GRÉJON  
Courriel : thomas.grejon@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. : 04 95 10 68 22 - Fax : 04 95 10 68 21

Ref : 29/2019

Ajaccio, le 27 août 2019

Le chef de service Phares et Balises  
Méditerranée

à

Madame la directrice départementale des territoires  
et de la mer de Corse-du-Sud

DDTM de la Corse-du-Sud – Terre-plein de la gare  
20302 Ajaccio CEDEX 9

A l'attention de Monsieur ROSSI

**Objet** : Demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports – projet de la chambre de commerce et d'industrie d'Ajaccio et de Corse-du-Sud pour 4 coffres d'amarrage destinés aux grandes unités de plaisance à Ajaccio.

**PJ** : Dossier de CNL : Avis du service des Phares et Balises quant à la signalisation des coffres.

Par courrier du 12 août 2019, vous sollicitez mon avis et observations sur le dossier en objet.

Ce dossier a d'ores et déjà fait l'objet d'une instruction pour ce qui concerne la signalisation maritime, suite à la demande du porteur de projet.

Voici mes observations concernant les 4 coffres et leurs emplacements :

Les 2 coffres d'amarrage prévus d'être implantés sur le site de Saint-François (mouillages 1 et 2 dans le dossier) se trouvent en dehors de la voie de navigation sécurisée par le feu à secteur de La Citadelle et la tourelle de la Citadelle. Ils sont situés dans le secteur obscur du feu de La Citadelle, il n'y a donc pas lieu de les signaler, l'inscription sur les cartes marines suffit.

Les coffres devront être de couleur blanche comme recommandé par le Référentiel Nautique et Technique.

Le coffre d'amarrage prévu sur le site d'Aspretto (mouillage 4 dans le dossier) est situé en fond de baie, en dehors des routes de navigation, il n'y a donc pas lieu de le signaler, l'inscription sur les cartes marines suffit. Le coffre devra être de couleur blanche comme recommandé par le Référentiel Nautique et Technique.

Le coffre d'amarrage prévu sur le site de La Citadelle (mouillage 3 dans le dossier) est situé sur la route d'accès au port de Tino Rossi, son cercle d'évitage étant en l'état actuel des choses fréquemment traversé par les navires souhaitant accéder au port de plaisance Tino Rossi et au port de Commerce.

Son emplacement, et notamment celui des navires qui y seront amarrés, étant dans le secteur blanc du feu d'atterrissage de la citadelle et dans l'axe d'entrée du port Tino Rossi, il constitue un obstacle à la navigation.

Si son positionnement est confirmé, il est nécessaire de le signaler.

Les feux positionnés directement sur les coffres ne donnent nationalement pas satisfaction pour le moment. Un balisage indépendant est donc nécessaire afin de dévier la route d'accès aux ports et ainsi contourner l'obstacle créé par le coffre et le navire mouillé.

Il serait préférable de déplacer ce coffre plus à l'Ouest, voir au Sud-Ouest, afin qu'il se trouve plus à l'écart de la voie d'accès. La position du coffre devra être cohérente avec les fonds nécessaires afin que les navires puissent s'amarrer en toute sécurité. Il est en tout cas nécessaire de le baliser de manière à déplacer la voie de navigation plus à l'Est. La mise en place d'une bouée de marque latérale bâbord, indépendante du coffre, permet de signaler la présence du coffre de manière fiable et également de modifier la voie d'accès plus à l'Est. La distance de la bouée par rapport au coffre devra être suffisante afin qu'il n'y ait pas de risque d'abordage entre le navire amarré sur coffre et la bouée.

Le service des phares et balise propose, si ce coffre doit être maintenu, de déplacer celui-ci plus à l'Ouest voir un peu plus Sud et d'ajouter une bouée de marque latérale Bâbord :

- Couleur du coffre : Blanche
- Pas de feu sur le coffre
- Signalé par une marque latérale Bâbord
- Un mouillage éco-conçu pourra aussi être utilisé pour la bouée de marque latérale

L'adjoint au chef du service des Phares et  
Balises de Méditerranée



Thomas GREJON

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction interrégionale de la Mer  
Méditerranée

Ajaccio, le 14 août 2019

Service des Phares et Balises Méditerranée  
Ref: 2019-2A-0004 Ajaccio - Mise en place de coffres pour la grande  
plaisance

**Chambre de Commerce et d'Industrie  
de Corse-du-Sud**

-----  
**Mise en place de coffres d'amarrage à Ajaccio**

-----  
**Dossier de CNL**

**Pièces du dossier:**

1. Contexte.....	2
2. Projet de balisage.....	2
Carte de la situation proposée.....	7
3. Annexes.....	8
a) Dossier du porteur de projet.....	8
b) Avis de l'expert nautique de la direction des affaires maritimes.....	8

Thomas GREJON



Adjoint au chef de service

MODIFICATION		
DATE	MODIFICATION	PAR
14/08/19	Création	Thomas GREJON

## 1.Contexte

Présentation du projet :

### - Contexte général/Particulier.

Afin de répondre à la problématique du nombre de mouillage croissant des navires de grande plaisance dans le Golfe d'Ajaccio, la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse du Sud prévoit la mise en place de quatre coffres d'amarrage.

Le projet comprend la mise en place de 4 coffres d'amarrage pour navires de grande plaisance aux emplacements suivants :

- Site de Saint-François : Deux mouillages pour bateaux de 60 m maximum (mouillages 1 et 2) ;
- Site de la Citadelle : Mouillage 3 pour bateaux de 60 m maximum - Site d'Aspretto : Mouillage 4 pour bateaux de 90 m maximum.

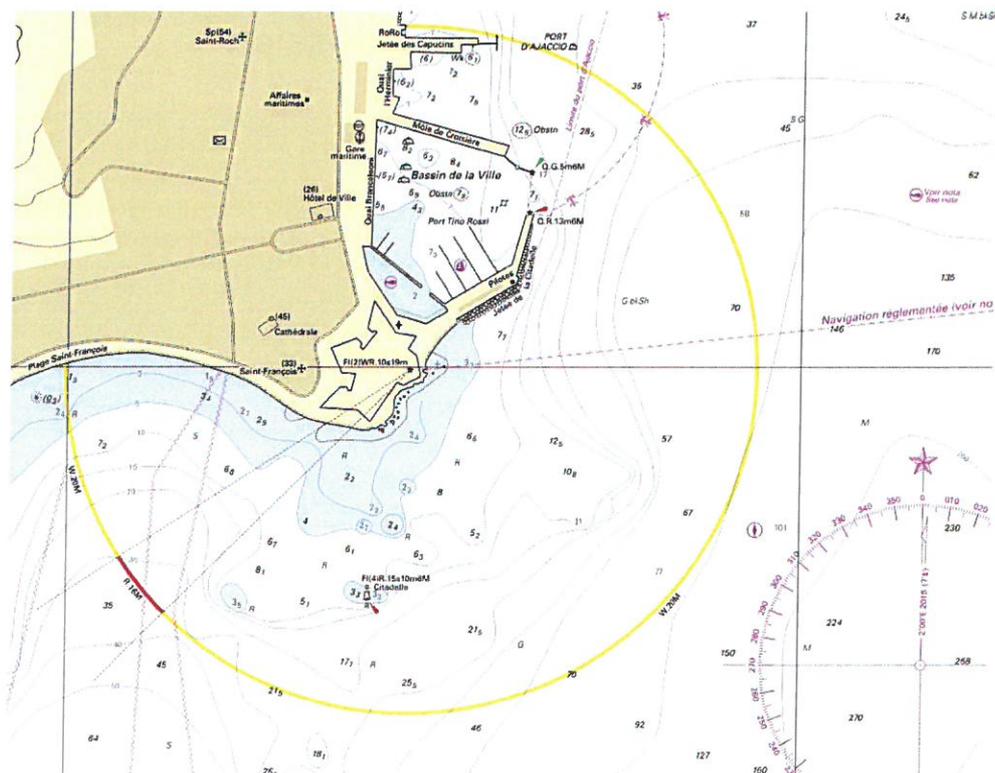
Le coffre d'amarrage de la Citadelle fera l'objet d'un balisage conformément aux prescriptions de la DIRM si son positionnement est confirmé.

Le demandeur, financeur et porteur du projet est la Chambre de Commerce de Corse-du-Sud

La gestion des coffres sera assurée par le port de plaisance Tino Rossi. L'exploitation est prévue pour une durée de 30 ans.

## 2.Projet de balisage

Le balisage actuellement en place sur le secteur est le suivant pour la partie proche citadelle :



A noter que le secteur blanc du feu de la citadelle au nord du secteur rouge est inexistant. Il s'agit en réalité d'un secteur obscur nécessitant une régularisation.

La régularisation qui sera effectuée est la suivante :

**SECTEURS DU FEU DE LA CITADELLE :**

COULEUR	PORTÉE	AMPLITUDE	RELÈVEMENT DÉBUT DEGRÉS	RELÈVEMENT FIN DEGRÉS
ROUGE	16.0	12	45	57
OBSCUR	-	118	57	175
BLANC	20.0	230	175	45

**Emplacement des coffres d'amarrage**

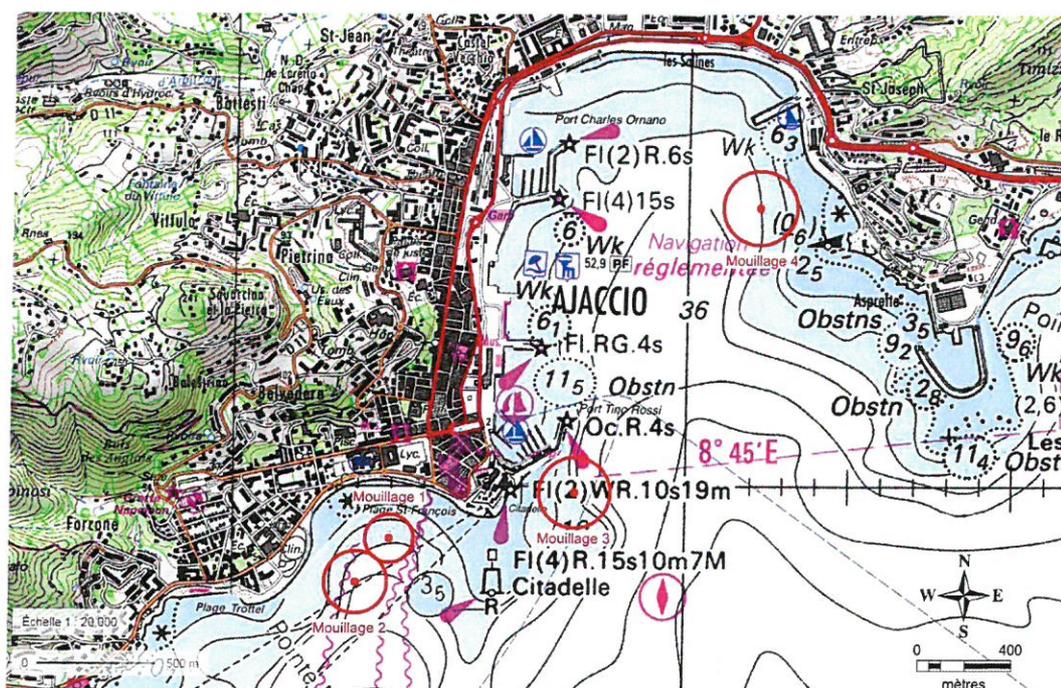
Le projet de la CCI concerne la mise en place de quatre coffres d'amarrage pour navire de grande plaisance, localisés dans le golfe d'Ajaccio. Le projet comprend 3 sites d'aménagement :

- Site de Saint-François : Deux mouillages pour bateaux de 60 m maximum sur des fonds de 19 m (mouillage 1) et de 29 m de profondeur (mouillage 2) ;
- Site de la Citadelle : Mouillage 3 pour bateaux de 60 m maximum sur un fond de 32 m ;
- Site d'Aspretto : Mouillage 4 pour bateaux de 90 m maximum sur un fond de 17 m.

Dont voici les points de mouillage :

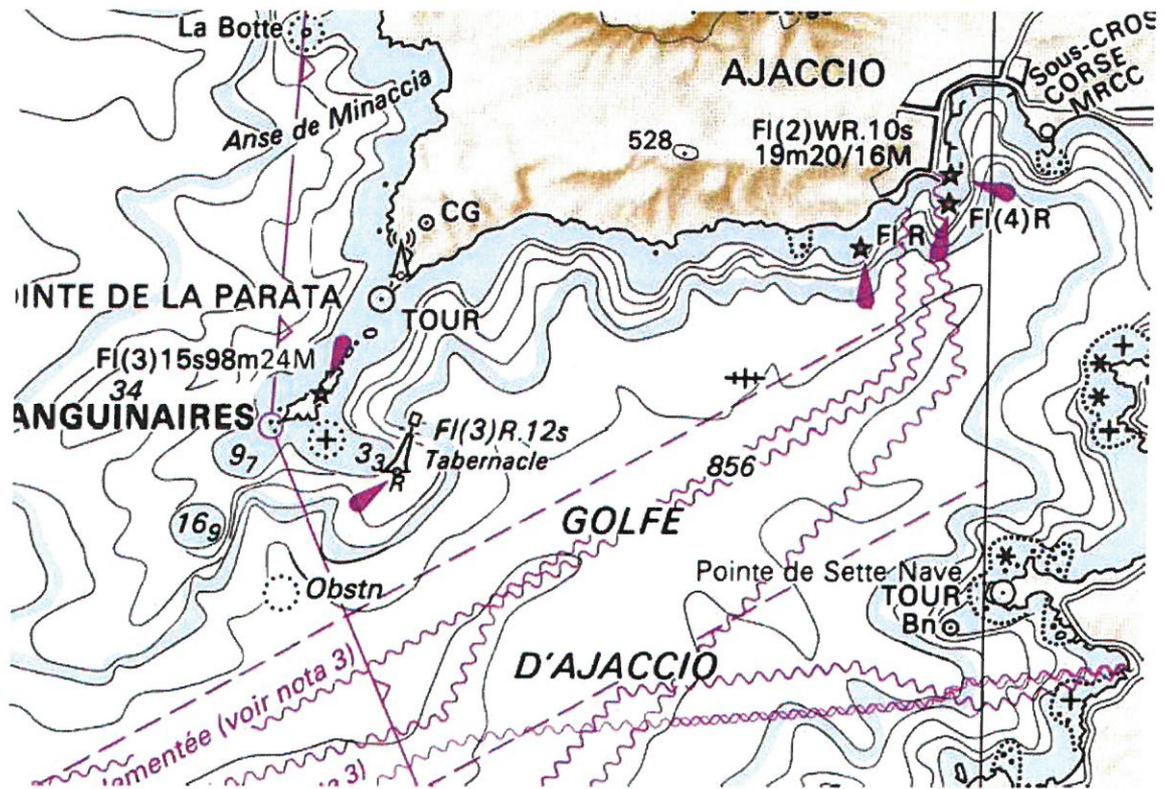
Site	Mouillage	Long. max du bateau	Coordonnées		Bathymétrie
			Longitude	Latitude	
Saint François	1	60 m	8° 44' 6.10"	41° 54' 53.14"	19 m
	2	60 m	8° 44' 0.13"	41° 54' 47.04"	29 m
Citadelle	3	60 m	8° 44' 40.23"	41° 54' 59.53"	32 m
Aspretto	4	90 m	8° 45' 13.94"	41° 55' 39.02"	17 m

Tableau 1 : coordonnées et bathymétrie prévisionnelles des points de mouillages



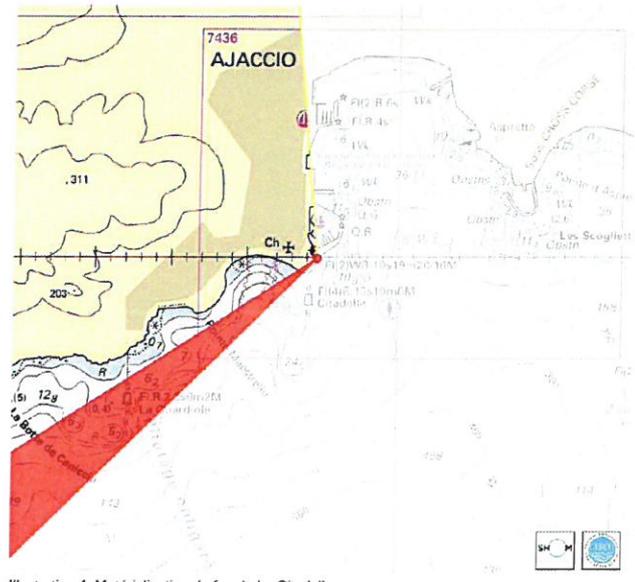
La mise en place de coffres d'amarrage, comme tout autre obstacle à la navigation, ne doit pas être réalisée dans un chenal ou sur toute autre route de navigation sécurisée par un balisage, ni dans le secteur blanc d'un feu à secteur représentant des eaux saines.

L'accès à la Baie d'Ajaccio est matérialisé par les feux des Sanguinaires et de Cap Muro, la bouée de l'Écueil de Tabernacle, le feu de La Citadelle, la tourelle de La Guardiola et la tourelle de La Citadelle.



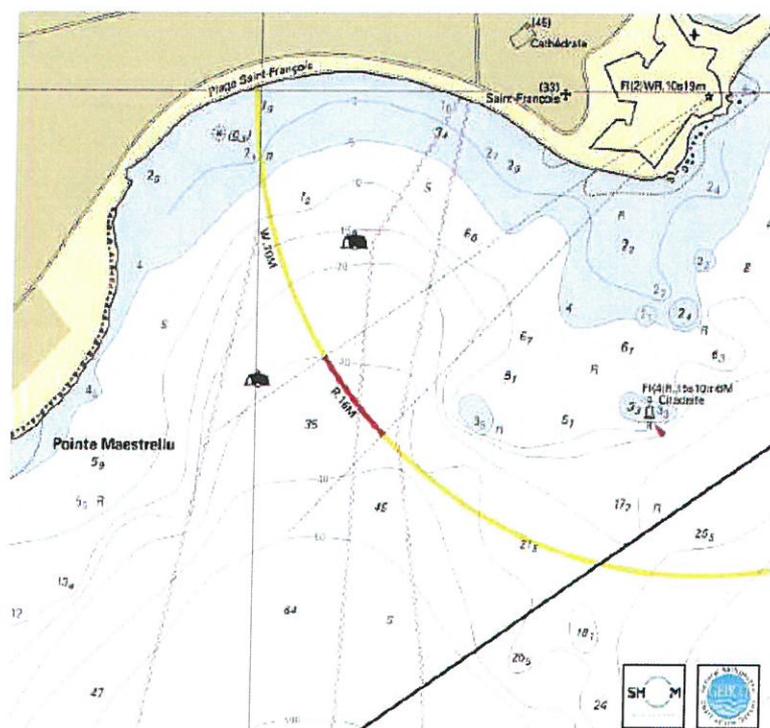
Le feu de La Citadelle, comme indiqué sur les documents nautiques, est un feu ayant un secteur rouge indiquant le danger que représente l'écueil de la Guardiola.

Il s'agit en réalité un feu ayant trois secteurs, un secteur rouge représentant le danger de l'écueil de la Guardiola, un secteur blanc indiquant l'accès sécurisé à la Baie d'Ajaccio et un secteur obscur.



## Coffres d'amarrage sur le site de Saint-François

Les deux coffres d'amarrage prévus d'être implantés sur le site de Saint-François se trouvent en dehors de la voie de navigation sécurisée par le feu à secteur de La Citadelle et la tourelle de la Citadelle. Ils sont situés dans le secteur obscur du feu de La Citadelle, il n'y a donc pas lieu de les signaler, l'inscription sur les cartes marines suffit. Les coffres devront être de couleur blanche comme recommandé par le Référentiel Nautique et Technique.



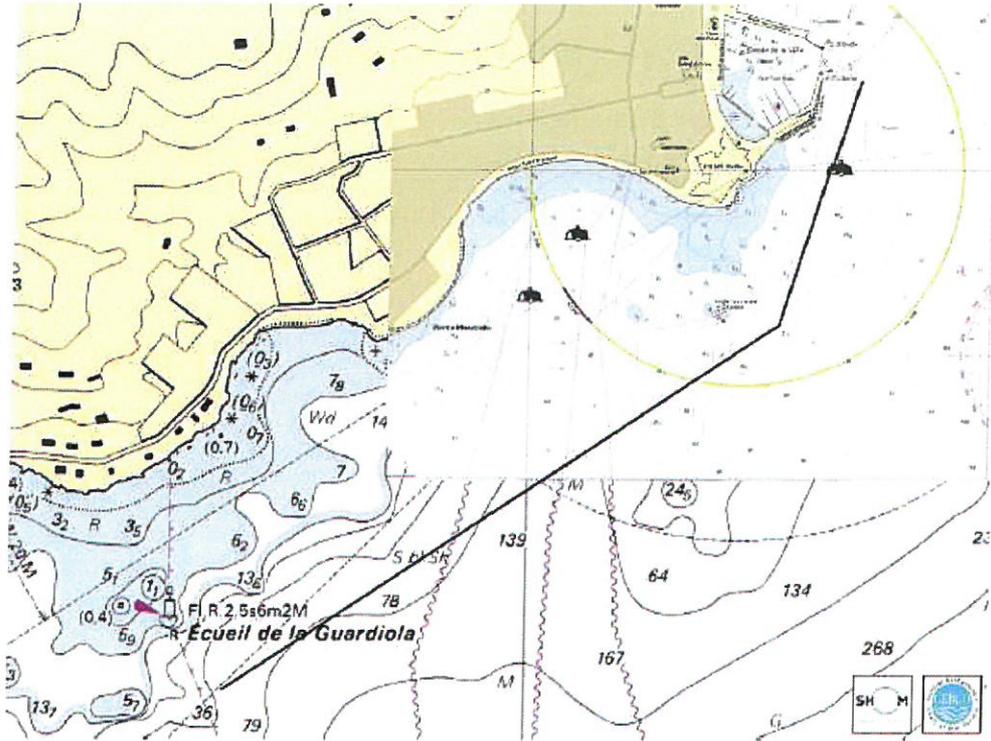
Pour ces mouillages le service des phares et balise propose :

- Couleur des coffres : Blanche
- Pas de feu sur les coffres
- Pas de signalisation particulière

## Coffre d'amarrage sur le site de La Citadelle

Les usagers accédant au port de Tino Rossi, une fois passé la tourelle de La Guardiola et celle de La Citadelle, vont faire route sur l'entrée du port. Le coffre d'amarrage du site de La Citadelle est situé sur cette route d'accès au port de Tino Rossi.

Ce dernier étant dans le secteur blanc du feu d'atterrissage de la citadelle et dans l'axe d'entrée du port Tino Rossi, il est nécessaire de le signaler afin de ne pas créer un obstacle à la navigation.



Les feux positionnés directement sur les coffres ne donnent nationalement pas satisfaction pour le moment. Un balisage indépendant est donc nécessaire afin de signaler celui-ci.

Il serait préférable de déplacer ce coffre plus à l'Ouest, voir au Sud-Ouest, afin qu'il se trouve plus à l'écart de la voie d'accès. La position du coffre devra être cohérente avec les fonds nécessaires afin que les navires puissent s'amarrer en toute sécurité. Il est en tout cas nécessaire de le baliser de manière à déplacer la voie de navigation plus à l'Est. La mise en place d'une bouée de marque latérale bâbord, indépendante du coffre, permet de signaler la présence du coffre de manière fiable et également de modifier la voie d'accès plus à l'Est. La distance de la bouée par rapport au coffre devra être suffisante afin qu'il n'y ait pas de risque d'abordage entre le navire amarré sur coffre et la bouée.

Le service des phares et balise propose de déplacer le coffre plus à l'Ouest voir un peu plus Sud et d'ajouter une bouée de marque latérale Babord :

- Couleur des coffres : Blanche
- Pas de feu sur les coffres
- Signalé par une marque latérale Babord

Proposition de positionnement pour le coffre :

Longitude : 8° 44.5848'E

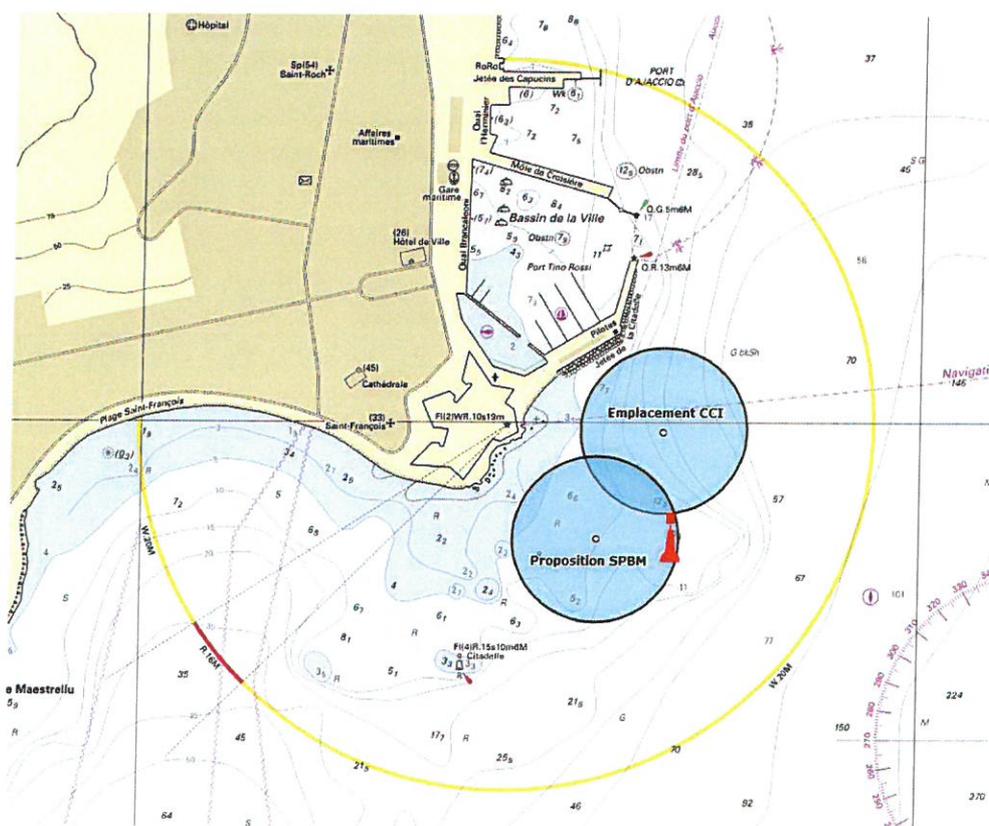
Latitude : 41° 54.8880'N

Proposition de Balisage :

Nom	Position	Couleur	Rythme proposé	Portée proposée	ESM/ANC
Bouée citadelle	Longitude : 8° 44.6813'E Latitude : 41° 54.8897'N	Rouge	VQ 1,2s	2 M	ANC

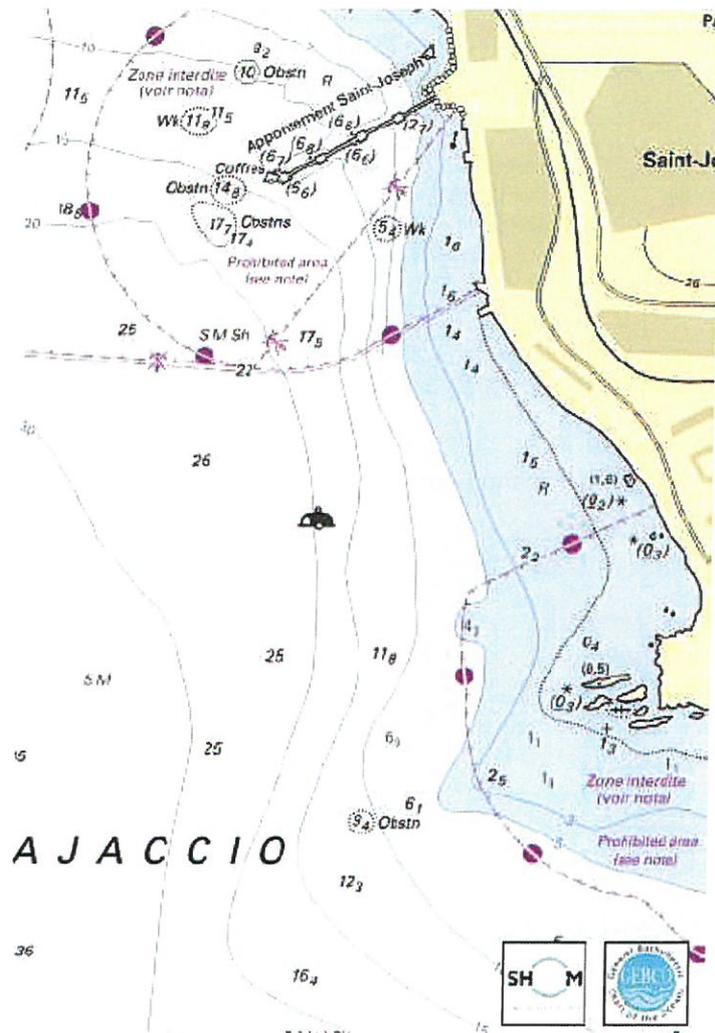
Au vu du balisage actif de la zone, il est proposé de la rendre active et de lui attribuer le rythme scintillant rapide pour une portée de 2M. Une portée de 2M pour un balisage purement local convient.

### Carte de la situation proposée



### Coffre d'amarrage sur le site d'Aspretto

Ce coffre d'amarrage est situé en fond de baie, en dehors des routes de navigation, il n'y a donc pas lieu de le signaler, l'inscription sur les cartes marines suffit. Le coffre devra être de couleur blanche comme recommandé par le Référentiel Nautique et Technique.



### 3. Annexes

a) Dossier du porteur de projet

b) Avis de l'expert nautique de la direction des affaires maritimes